

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud du 8 septembre 2015

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Titulaires Hans de Klijn, Président du CTS

Parité syndicale

Titulaires Ricardo Pontigo, CGT Culture
 Sylvie Mouton Venault, CGT Culture
 Anne-Lise Bugnon Labaune, Sud Culture
 Éric Michon, CGT Culture

Suppléants Nicolas Tisserand, CGT Culture
 Véronique Brunet Gaston, SNAC-FSU Culture
 Marie Noëlle Pascal, Sud Culture

Expert administration

Sylvain Cabut
Laurent Vaxelaire
Régis Labeaune

Membres excusés à l'instance

Parité administrative

Florence Charlane, Secrétaire du CTS
Adeline Clerc, Responsable Ressources Humaines

Parité syndicale

Titulaires Sylvie Cocquerelle, SNAC-FSU

Suppléants Stéphane Alix, CGT Culture
 Christophe Méloche, CGT Culture

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 7 octobre 2014 (Pour avis)	4
Point 2 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS GES du 17 février 2015 (Pour avis).....	4
Point 7 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (Pour information)	4
Point 7 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (Pour information) – suite	10
Point 8 : Budget prévisionnel 2016 (Pour information)	12
Point 9 : Activité prévisionnelle du dernier trimestre (Pour information).....	15
Point 11 : Primes de suppléances en GES – depuis le 1 ^{er} janvier 2015 (Pour information).....	19
Rappel des procédures / ventilation par région / combien d’agents concernés / nombre de jours / hommes / quelles opérations (Pour information)	19
Point 12 : Perte du marché d’Alésia : documentation à fournir (courriers et relances ...) à Mme Hurstel. Approfondissement de la non-réponse de Mme Hurstel. (Pour information).....	21
Point 13 : Aménagement des postes de travail dans les bases de Mâcon et Strasbourg. Complément d’information. La base de Passy : quel devenir ? : Nombre de personnels opérationnels rattachés à GES, volume d’opérations (Pour information)	21
Point 14 : Point sur l’activité de recherche. Combien de PCR en GES (nombre de pers, nombre de jours consommés..., nombre de jours attribués) ? Jours petites publications : processus de répartition entre les régions, et au sein des régions... (Pour information)	23
Point 15 : Apprentissage / Tutorat : mise en œuvre, suite au vote du CT central (Pour information)	24
Point 16 : Point sur les rapports rendus en Alsace (Pour information) Rapports non rendus (détail, délais, reste à faire, dépassement en jours / homme, raison du blocage)	24
Point 17 : Divers (Pour information).....	26

Points reportés à la prochaine réunion

- Point 3 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS GES du 19 mai 2015 (Pour avis)
- Point 4 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 9 juin 2015 (Pour avis)
- Point 5 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 24 juin 2015 (Pour avis)
- Point 6 : Fiche navette CT Central (Pour information)

La séance est ouverte à 9 heures 35.

Hans de Klijn (Président du CTS) ouvre la séance et procède à l'appel.

Anne-Lise Bugnon Labaune (Sud Culture) donne lecture du préalable suivant :

« Les représentants du personnel de Sud Culture et de CGT Culture remarquent que le point demandé par les membres du CTS de Grand-Est Sud sur le suivi des actions du groupe IOTSA ne figure pas dans l'ordre du jour.

Si l'intitulé « groupe IOTSA » apparaît bien dans le suivi des points de l'instance, c'est pour nous rappeler que ce point a été abordé pour la première fois en mai 2009. Le point n'a toujours pas été présenté au CHSCT-S de Grand-Est Sud, comme il en était question.

Ce sujet semble être remis au second plan par la Direction de l'Interrégion. Nous demandons que ce point soit mis à l'ordre du jour et que soit relancée l'activité de ce groupe.

Enfin, concernant le point n°12 qui traite de la perte du marché d'Alésia, sujet qui date de 2013, nous n'avons toujours pas la documentation que nous avons demandée. À savoir les mails concernant cette affaire entre vous et Mme la responsable du Service des marchés publics de l'Inrap, comme vous nous l'aviez promis lors du dernier CTS.

Là encore, la Direction de l'Inrap Grand-Est Sud joue la montre.

Rappelons que ce point concerne un marché perdu par l'Inrap sur le site d'Alésia.

Votre attitude d'évitement laisse à penser pour les agents de l'Inrap que tout n'a pas été fait pour que notre Institut puisse travailler sur un site archéologique reconnu d'importance nationale.

Nous vous redemandons, une fois encore, que vous nous fournissiez sur-le-champ la documentation que nous vous avons demandée. »

Hans de Klijn (Président du CTS) note en effet que le groupe IOTSA figure dans le point de suivi. Gilles ROLLIER (AST Franche-Comté) doit procéder à la finalisation de la synthèse. Depuis le printemps, pour des motifs revoyant aux agendas des différents participants, le groupe n'a pas pu se réunir. Une fois la synthèse établie, il sera nécessaire de débattre des conditions d'application des mesures préconisées. Certaines difficultés pourraient apparaître. Parmi les difficultés majeures figure l'emploi du temps des spécialistes. Il s'agit donc d'identifier la manière de faire vivre la démarche IOTSA. Par exemple : à l'heure actuelle, un dossier ne peut pas être rendu, car le spécialiste concerné est indisponible jusqu'au mois de janvier 2016. Ce problème de disponibilité figure parmi les points les plus prégnants. En outre, des difficultés sont rencontrées avec certains responsables d'opérations, ne souhaitant pas déléguer le travail.

Éric Michon (CGT Culture) signale que ces constats sont posés depuis une très longue période. Il est donc temps d'avancer, même si l'organisation rencontrera toujours des problèmes. Ces derniers renvoient notamment aux mentalités et au manque de disponibilité.

Hans de Klijn (Président du CTS) n'en disconvient pas, mais note que le groupe IOTSA doit encore se réunir pour finaliser sa synthèse. Sur le second point cité dans le préalable, il assure que toute la documentation existante a été transmise.

Sur le dossier d'Alésia, Hans de Klijn (Président du CTS) reste en attente. Il dispose seulement de l'analyse du marché faite par la commission d'appels d'offres. Ces éléments ont déjà été fournis au CTS. Sur le plan technique, les offres étaient à égalité. En revanche, l'Inrap était plus cher que son concurrent.

Éric Michon (CGT Culture) note que les représentants du personnel n'ont pas eu les mêmes échos. Pour lui, la Direction fait le mauvais calcul en laissant à penser que l'Inrap n'a pas fait ce qu'il fallait pour obtenir le dossier. Ce manque de transparence laisse les bruits se répandre. Les agents sont très attachés à Alésia. Pour eux, l'Inrap n'a pas été à la hauteur. La Direction devrait prendre le temps de communiquer auprès des agents pour leur expliquer la situation en toute transparence. Elle ne doit surtout pas croire qu'avec le temps les agents oublieront ce dossier.

Hans de Klijn (Président du CTS) pense que si tout a été fait pour obtenir le marché, une lacune pourrait expliquer la perte du marché. Depuis cette perte, l'Inrap a remporté le marché portant sur les dessins des blocs architecturaux du théâtre d'Alésia. Ce gain s'explique par un changement de cap dans la définition de l'offre.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique ensuite qu'il ne s'est jamais engagé à communiquer les mails professionnels qu'il a échangés avec la responsable du Service des marchés. Ces échanges présentent un caractère confidentiel.

Point 1 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 7 octobre 2014 (Pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 7 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS GES du 17 février 2015 (Pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTS GES du 17 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

Point 7 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) note que plusieurs points figurant parmi les engagements de la Direction interrégionale figurent à l'ordre du jour. Ils seront donc traités par ailleurs.

1. Le fonctionnement des primes en GES

Traité dans l'ordre du jour.

2. Groupe de travail IOTSA

Déjà traité.

3. Les conventions de collaboration avec d'autres institutions.

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que 3 conventions sont en cours de négociation avec le pavillon des sciences de Montbéliard, Guédelon (reconduction) et la ville de Nuits-Saint-Georges. Par ailleurs, une convention est négociée avec le musée départemental de

Pierre-de-Bresse en vue d'organiser une exposition dans le courant de l'année 2017. Les autres conventions sont en cours de reconduction.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne en outre que l'EAC (éducation artistique et culturelle) fait désormais partie des priorités de l'Établissement. L'Inrap a été désigné par les Ministres de la Culture et de l'Éducation nationale pour œuvrer dans ce sens. Un projet d'EAC avec l'ENSAM sur la topographie urbaine » de Chalons avec mise en commun d'un SIG pour les différents acteurs : scolaires, OT et Inrap. Sur le projet de Nuits-Saint Georges cela serait pour une meilleure compréhension du site des Bolards). Enfin pour la région alsace la situation est plus compliquée du fait du partenariat avec le PAIR qui a déjà des personnes dédiées.

Ces projets permettent notamment d'obtenir des ressources en personnels.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) demande si l'EAC explique l'augmentation des ressources de stagiaires.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond par la négative. Concrètement, l'Inrap a vocation à intervenir pour former des enseignants.

Laurent Vaxelaire (expert administration) ajoute que les agents de l'Inrap n'interviennent pas directement auprès des publics scolaires.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que ces actions de formation sont susceptibles de fournir des pistes de réorientation pour les agents qui auraient des difficultés à intervenir sur le terrain. La DRH appuie fortement cette piste de travail.

Avant de passer au point suivant, Hans de Klijn (Président du CTS) note qu'une convention en cours de finalisation avec la ville de Dehlingen n'apparaît pas dans le document.

Anne-Lise Bugnon (Sud Culture) revient sur le groupe de travail IOTSA et lit qu'un point doit être effectué sur sa composition suite au changement de mandature.

Hans de Klijn (Président du CTS) confirme ce point. Certains membres du groupe de travail ne sont plus élus dans le cadre de la nouvelle mandature.

4. AREP

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que la Direction interrégionale a pu bénéficier de 20 postes supplémentaires au total. Elle procède actuellement à l'évaluation précise de ses forces de travail opérationnelles. En 2015, Grand-Est Sud est passé de 96 à 107 CDI opérationnels. L'effectif passera à 113 CDI en 2016. Les recrutements devraient s'opérer au mois de novembre pour des arrivées progressives dans le courant de l'année 2016.

5. Suivi des conséquences de l'attribution des bureaux du centre archéologique de Strasbourg

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de ne pas revenir sur l'historique du dossier et signale que des groupes de travail ont été constitués pour appréhender les 3 thèmes définis, ainsi que les sous-thèmes. La 1^{ère} réunion s'est tenue au début du mois de juillet. La 2^{ème} série

de réunions se tiendra du 14 au 16 septembre. Le groupe de travail compte en son sein des représentants du CHSCT, Bruno Rouelle, le référent RPS du Siège et des agents volontaires du centre archéologique de Strasbourg. Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que l'attribution des bureaux a donné lieu à des réactions au sein du centre archéologique.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) considère que les problèmes rencontrés au sein du centre archéologique de Strasbourg vont bien au-delà de la question relative aux bureaux.

Hans de Klijn (Président du CTS) en convient et ajoute qu'il a donc été convenu de faire réaliser une enquête et, à cette fin, de constituer un groupe de travail.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) suggère donc de modifier l'intitulé du point.

Éric Michon (CGT Culture) pense également qu'il ne faut plus se limiter à la question de l'attribution des bureaux.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait valoir que la situation de risques psychosociaux n'est pas avérée.

Éric Michon (CGT Culture) marque son accord, mais insiste sur le fait qu'il n'est pas seulement question de l'attribution des bureaux.

Hans de Klijn (Président du CTS) s'en déclare conscient. Des problèmes existent à Strasbourg. C'est pourquoi la Direction s'est engagée dans la voie ayant été décrite.

Éric Michon (CGT Culture) s'inscrit en faux et rappelle que la Direction de Grand-Est Sud et la Direction nationale ont été contraintes et forcées d'admettre l'existence de problèmes critiques. La Direction a freiné des quatre fers avant de mettre en place les mesures demandées.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de retenir un intitulé faisant mention de la situation au sein centre archéologique de Strasbourg. Il souligne que 4 réunions du groupe de travail chargé de l'enquête sont prévues, pour une restitution programmée au mois de novembre. Les éléments présentés devront être mis en résonance avec ceux ressortant de l'enquête nationale sur les risques psychosociaux.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) considère de manière positive la présence du référent RPS du Siège, puisqu'elle permet d'aborder les différentes questions avec recul et professionnalisme. Toutefois, certains agents ne se retrouvent pas dans le compte rendu ayant été fait de la 1^{ère} réunion.

Hans de Klijn (Président du CTS) a été informé sur ce point, mais fait valoir qu'il ne lui revient pas d'intervenir.

6. Demande par courrier à l'aménageur de l'analyse des projets techniques pour l'appel d'offres d'Alésia

Hans de Klijn (Président du CTS) note que cette question est également traitée au point 12 de l'ordre du jour. La Direction administrative et financière, dès lors qu'un marché est perdu

dans le cadre d'un appel d'offres, demande à obtenir le dossier. La même note technique a été attribuée à l'Inrap et à son concurrent. Cela ne signifie pas que les dossiers étaient réellement identiques. Lors des appels d'offres, il n'est pas rare d'attribuer la même note technique aux concurrents, afin de prendre une décision sur le seul prix, même si ce dernier n'est pas affiché comme prédominant. En effet, le prix représentait seulement 40 % des critères de décision, contre 60 % pour la note technique. Le dossier était loin d'être simple sur le plan technique, ce qui a débouché sur un prix relativement élevé.

Laurent Vaxelaire précise qu'une erreur de surface s'est glissée dans la prescription. Disposant des données de diagnostic, l'Inrap a corrigé l'erreur dans son offre. Concrètement, la surface à traiter était plus importante que celle mentionnée dans l'appel d'offres. Ce dernier a été suspendu et relancé avec la surface corrigée. Ayant déjà intégré l'erreur, l'Inrap a fait parvenir une offre identique. Le prescripteur a donc pu s'interroger sur le maintien d'une offre identique.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que le Siège n'a pas souhaité autoriser l'octroi d'une remise de 15 %. Cette remise aurait pu permettre à l'Inrap de remporter le marché. À l'heure actuelle, il est particulièrement difficile d'obtenir un marché sans accorder de remise.

Laurent Vaxelaire (expert administration) indique que le prix du jour-homme est publié par l'Inrap. Ce prix doit être affiché. Cet indicateur inclut notamment les bases de vie. Dans le cas du Grand Dijon, les bases de vie étant fournies, l'Inrap a minoré le jour-homme.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'à Alésia, le promoteur n'a même pas souhaité lancer de phase de négociation au terme de l'appel d'offres. Face à certains acteurs privés, l'Inrap devrait réduire ses prix de 25 % ou 30 % pour être compétitif.

Laurent Vaxelaire (expert administration) considère en outre que l'Inrap n'est pas nécessairement meilleur que ses concurrents pour tous les dossiers.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) demande des précisions sur l'absence de modification de l'offre après la réactivation de l'appel d'offres.

Pour Laurent Vaxelaire (expert administration), l'Inrap aurait dû afficher clairement que l'offre avait été maintenue parce que l'erreur de surface avait été intégrée dans la 1^{ère} offre.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) pense que ce manque d'explication a pu peser dans la décision.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime que le Siège a commis une erreur de stratégie dans ce dossier.

7. Tutorat

Traité dans l'ordre du jour.

8. Organisation et coordination en vue des grands projets

Traité dans l'ordre du jour.

Point 15 : Apprentissage/Tutorat : mise en œuvre, suite au vote du CT central (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que les résultats de l'AREP 1, 2 et 3 pourront avoir une influence sur les formes de tutorat susceptibles d'être retenues. En Alsace, une 1^{ère} forme de tutorat a pu être mise en place. Dans le cadre de l'Arep 3 une proposition de tutorat sera faite en plus des 2 techniciens demandés et de l'Arep 2 (Bâti médiéval et Généraliste).

Laurent Vaxelaire (expert administration) signale qu'un travail de post-fouille a été confié à un agent bénéficiant d'une action de tutorat.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) n'est pas certain qu'il faille réellement parler de tutorat lorsque la démarche consiste à finaliser le rapport des autres. Il existe une différence entre une démarche d'apprentissage et le fait d'être corvéable.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite connaître les moyens accordés par le Siège, sachant que le tutorat renvoie à une volonté fortement exprimée au niveau central. En dépit de cette volonté affichée, aucun moyen spécifique n'est déployé.

Laurent Vaxelaire (expert administration) précise qu'une instruction a été donnée par le niveau central, afin que les Directions interrégionales puissent dans leurs propres moyens pour appliquer la DG en lien avec le tutorat. Sur ce point, il faut préciser que les tuteurs sont susceptibles de bénéficier d'une prime.

Éric Michon (CGT Culture) demande s'il serait possible de présenter un bilan quantitatif faisant apparaître le nombre d'agents bénéficiant du tutorat, ainsi que le nombre de tuteurs. De manière générale, il est regrettable de constater que faute de moyens spécifiques, plusieurs Directions interrégionales refusent de mettre en place le tutorat.

Hans de Klijn (Président du CTS) se renseignera sur le sujet, mais n'est pas certain qu'un tel bilan soit possible.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite réellement qu'un tel bilan puisse être présenté. Il serait souhaitable d'afficher les moyens déployés par la Direction interrégionale pour soutenir les actions de tutorat (primes par exemple).

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) aimerait quant à elle qu'un retour qualitatif soit présenté, ce qui serait peut-être de nature à convaincre le Siège de l'intérêt de la démarche.

Laurent Vaxelaire (expert administration) note en effet que le tutorat a présenté un intérêt certain dans certaines situations. Des agents ont pu progresser et exercer des responsabilités plus larges. Plusieurs exemples peuvent être cités.

Éric Michon (CGT Culture) évoque la situation de Collonges-lès-Premières. Pour lui, cela ne renvoie pas à la question du tutorat, mais plutôt au groupe de travail IOTSA. Un agent en CDD était prévu pour participer au post-fouille, mais son contrat n'a pas été renouvelé. Or un

accord avait été trouvé pour que les agents, en particulier ceux exerçant des responsabilités, prennent part au post-fouille, et ce quel que soit leur statut.

Laurent Vaxelaire (expert administration) précise que l'accord était subordonné à l'apurement de 2 rapports de fouille. Après 60 jours de post-fouille pour 5 jours de terrain, la Direction interrégionale a décidé de ne plus renouveler le CDD.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) ne souhaite pas aborder ce dossier de manière personnelle, mais observe que le responsable d'opérations n'a pas été affecté sur le post-fouille. Le délai défini était légèrement inférieur à un an, ce que le responsable d'opérations n'avait pas jugé suffisant.

Hans de Klijn (Président du CTS) signale qu'entre la fin de la phase de terrain et le début du post-fouille, la Direction interrégionale s'est aperçue que l'opération était en déficit de 400 000 euros. Des négociations ont eu lieu avec RFF. Avant cela, le post-fouille ne pouvait pas démarrer, dans la mesure où l'opération était en déficit après la phase de terrain. Le chantier a été largement sous-estimé au départ.

Laurent Vaxelaire (expert administration) ajoute que le SRA a refusé d'établir une prescription complémentaire, alors qu'une telle prescription aurait été largement légitime. Cela a plombé l'opération pendant près de 10 mois.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) n'en considère pas moins que la Direction interrégionale a fait « mariner un agent » pendant des mois. La dimension humaine n'a pas du tout été prise en compte dans la gestion de la situation.

Laurent Vaxelaire (expert administration) assure qu'il était parfaitement clair que le déclenchement du contrat de 10 mois était subordonné à la remise de 2 rapports tout à fait modestes. L'un de ces rapports n'a toujours pas été remis. Laurent Vaxelaire insiste sur le fait qu'il est question d'opérations de 5 jours à 2 agents. De tels rapports doivent être traités en moins de 60 jours.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande si ces explications ont été données à l'agent considéré.

Laurent Vaxelaire (expert administration) affirme qu'il a clairement été précisé qu'au vu du temps passé sur ces 2 rapports tout à fait modestes, la Direction interrégionale n'envisageait pas nécessairement de confier à l'agent le rapport de l'opération de Collonges-lès-Premières.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que la problématique avait également trait à l'importance politique du dossier.

Laurent Vaxelaire (expert administration) confirme une nouvelle fois que la discussion a bien eu lieu avec l'agent. Au vu du rythme auquel les 2 rapports étaient traités, il était difficile d'envisager de lui confier le post-fouille de l'opération de Collonges-lès-Premières.

Éric Michon (CGT Culture) signale que selon l'agent, la situation n'était pas aussi claire.

Pour Nicolas Tisserand (CGT Culture), cette situation illustre un problème récurrent. Pour traiter ce dernier, les points de chantier devraient être plus nombreux et plus réguliers, en particulier lorsque les agents rencontrent des difficultés. De tels points seraient utiles et permettraient d'éviter l'envoi par le Directeur régional de courriers faisant mention d'un blâme.

Hans de Klijn (Président du CTS) n'a pas évoqué de blâme, mais a demandé la remise du rapport.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) est en mesure de fournir une copie du courrier dans lequel le Directeur interrégional fait savoir que toutes les sanctions seront susceptibles d'être prises. Dans d'autres Directions interrégionales, des courriers sont adressés aux agents pour leur rappeler les engagements pris. Dans le cas de Collonges-lès-Premières, la situation aurait pu être réglée grâce à un accompagnement plus adapté.

Éric Michon (CGT Culture) signale que le responsable d'opérations a changé de fonction.

Hans de Klijn (Président du CTS) considère qu'il ne s'agit pas d'un cas de figure inédit.

Éric Michon (CGT Culture) en est conscient, mais observe que cela est venu complexifier le suivi du travail de post-fouille.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) ne pense pas qu'il faille se focaliser sur cette situation particulière. Pour elle, il conviendrait de procéder à des points réguliers, afin d'anticiper les difficultés de ce type.

Laurent Vaxelaire (expert administration) assure qu'il a rencontré l'agent en question à plusieurs reprises.

Point 7 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (Pour information) – suite

9. Harmonisation des DIR

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle qu'il s'est engagé lors de la séance plénière précédente à procéder à l'ajout d'un point de suivi concernant l'harmonisation des Directions interrégionales. Dans ce cadre, il a demandé l'ouverture d'un poste d'AT à Strasbourg. La période de transmission des candidatures sera clôturée le 16 septembre, pour une commission de recrutement devant se tenir le 29 septembre. Un poste d'assistant opérationnel en Alsace est également ouvert avec un calendrier de recrutement identique. Tant que ces 2 postes ne seront pas pourvus, aucun chantier de réorganisation ne pourra être envisagé. Au sein de la Direction interrégionale, les postes de travail seront réorganisés. En parallèle, des procédures devront être réécrites. À cet effet, des réunions et des entretiens ont eu lieu avec les agents concernés, afin de recueillir leur avis. Hans de Klijn (Président du CTS) ne souhaite pas se précipiter et assure que le temps nécessaire sera pris pour conduire ce processus de changement. Lorsque les postes auront été pourvus, des réunions auront lieu en présence des AST, des assistants opérationnels, de l'administrateur et du Directeur interrégional. D'autres réunions auront lieu en présence des AST, des GMT et des AT, afin d'envisager de nouvelles

modalités de fonctionnement. La Direction interrégionale cherche également à identifier tous les impacts en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les formations devant être dispensées. Le processus est enclenché, mais avance de manière raisonnable. La Direction interrégionale prendra le temps d'avancer, afin de parvenir à un résultat satisfaisant. La partie théorique pourrait s'achever au mois de janvier 2016. Avant de passer à la phase opérationnelle, il sera nécessaire que tous les postes soient pourvus et que tous les nouveaux agents prennent leurs marques.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande des précisions sur l'affectation géographique de l'assistant opérationnel.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que l'assistant opérationnel sera amené à se rendre de manière régulière à Strasbourg pour y effectuer des points de suivi. Lorsque le nouvel organigramme sera défini, il fera l'objet de réunions extraordinaires du Comité technique et du CHSCT. L'harmonisation des Directions interrégionales concerne en grande partie les agents fonctionnels, lesquels seront placés sous l'autorité hiérarchique du Secrétaire général. Ce dernier ne fera pas son arrivée avant le début du mois de novembre.

Éric Michon (CGT Culture) a le sentiment que l'harmonisation d'organisations n'ayant rien à voir les unes avec les autres aboutit finalement à la mise en place d'une usine à gaz. L'Établissement met par ailleurs en place un service à l'outil, alors que l'outil devrait servir l'Inrap. C'est finalement l'Inrap qui sert l'outil. Cela a commencé avec la mise en place du SGA. Un système est mis en place au service de ce SGA. Le Comité technique et le CHSCT souhaitent alerter la Direction au sujet des difficultés vers lequel l'Établissement se dirige.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime qu'il est nécessaire de trouver le meilleur dosage, ce qui est loin d'être évident. Quoi qu'il en soit, le dossier relatif à l'harmonisation des Directions interrégionales sera inscrit dans le point de suivi.

Éric Michon (CGT Culture) note que l'État souhaite avancer rapidement dans la mise en place des nouvelles régions. L'Établissement doit avancer au même rythme, faute de quoi son organisation sera dépassée.

Hans de Klijn (Président du CTS) n'est pas certain que l'État puisse avancer aussi rapidement qu'il le souhaite.

Éric Michon (CGT Culture) n'en considère pas moins que l'organisation ne va pas dans le sens d'une adaptation à la future réalité régionale.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait valoir que le fonctionnement précis des nouvelles régions n'a pas encore été présenté de manière officielle. Au total, cette question n'a pas encore été instruite dans le détail au sein des instances centrales. En Franche-Comté, les modalités de collaboration avec la DRAC pourraient fortement évoluer. En Bourgogne en revanche, davantage de stabilité est attendue. À l'exception de quelques points de détail, Hans de Klijn (Président du CTS) n'a donc aucune visibilité sur les évolutions à attendre. Aucun élément notable ne devrait d'ailleurs être connu avant la mi-octobre.

Point 8 : Budget prévisionnel 2016 (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que le budget rectificatif n°2 et le budget prévisionnel 2016 seront présentés en conférence budgétaire le 9 septembre. Ces deux budgets sont empreints d'une très grande prudence. À plusieurs reprises, Grand-Est Sud a été amené à rendre des jours-hommes en fouille dans le secteur lucratif. S'ajoute à cela un manque de visibilité sur la partie lucrative, en raison d'une concurrence de plus en plus exacerbée. Par ailleurs, la variable d'ajustement des ETPT en CDD n'existera plus au terme de l'AREP 3. Après cette échéance, le volant de CDD sera limité à 2 ou 3 ETPT et aux grands déplacements. Le système de mise à disposition ne fonctionne pas comme la Direction le souhaitait, dans la mesure où les demandes de renfort en provenance d'autres périmètres géographiques restent parfois sans réponse. Dans d'autres cas, les ressources susceptibles d'être apportées ne correspondent pas aux besoins exprimés et/ou au calendrier associé. Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que la principale inconnue pour 2016 renvoie aux fouilles. C'est pourquoi il a souhaité faire preuve de pragmatisme et de prudence.

Sylvain Cabut (expert administration) aborde le budget rectificatif n°2, lequel sera donc présenté en conférence budgétaire le 9 septembre 2015. Les fouilles 2003 font toujours l'objet de 11 400 jours-hommes, à raison de 1 800 jours-hommes au titre des grands travaux et de 9 600 jours-hommes pour les opérations courantes. Le budget dédié aux expertises (prestations de service) représente 400 jours-hommes. En outre, 6 125 jours-hommes sont dédiés aux diagnostics, dont 1 900 jours-hommes pour les grands travaux GRTgaz. La recherche et la valorisation donnent respectivement lieu à 1 864 jours-hommes et 425 jours-hommes. Enfin, 100 jours-hommes sont dédiés à l'Afan. Le budget rectificatif n°2 porte ainsi sur un total de 20 314 jours-hommes.

En dépenses, le budget rectificatif n°2 apporte peu de modifications. Un ajustement est apporté au niveau des fouilles 2003. L'activité en 2015 a fortement porté sur le post-fouille. Les dépenses ont été importantes au 1^{er} semestre et devraient être moins importantes en fin d'année. Une baisse d'un montant de 200 000 euros est observée par ailleurs au budget initial 2015. S'agissant des diagnostics, le montant des dépenses marque une augmentation d'un montant de 10 000 euros. Enfin, les frais de déplacement accusent une légère baisse.

Pour Sylvain Cabut (expert administration), le résultat de fin d'année 2015 devrait être proche des éléments affichés dans le budget rectificatif n°2.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) constate que les données présentées sont exprimées en jours-hommes dans un cas et en euros dans un autre cas. Elle constate également l'absence de données sur les montants restant à dépenser.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que les « restes à faire » figurent dans les données d'activité au 31 juillet 2015.

Sylvain Cabut (expert administration) communique quant à lui les données à fin juillet, dans la mesure où l'actualisation à fin août ne sera disponible que le 9 septembre :

- 291 jours-hommes consommés sur les 400 budgétés pour l'expertise (prestations de services) ;
- 5 225 jours-hommes consommés sur les 1 400 budgétés pour les fouilles ;
- 3 248 jours-hommes consommés sur les 6 125 budgétés pour les diagnostics ;
- 1 053 jours-hommes consommés sur les 1 864 budgétés en recherche ;
- 276 jours-hommes consommés sur les 425 budgétés en valorisation ;
- Aucun jour-homme Afan consommé à fin juillet.

Sylvain Cabut (expert administration) souligne que l'opération GRTgaz a débuté à la mi-juillet et fait l'objet d'un budget de 1 900 jours-hommes de diagnostic. Le retard observé en diagnostic sera donc rattrapé.

Hans de Klijn (Président du CTS) note pour sa part que les jours-hommes Afan sont fléchés sur des opérations devant être conduites en fin d'année.

Véronique Brunet Gaston (SNAC-FSU Culture) constate que le budget de recherche évolue fortement à la baisse entre 2015 et 2016.

Sylvain Cabut (expert administration) reviendra sur ce point en détail par la suite, mais souligne qu'il s'agit essentiellement d'un effet d'affichage.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souhaite connaître le contenu de la ligne « stagiaires ».

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de répondre à cette question en abordant le budget prévisionnel 2016.

Sylvain Cabut (expert administration) détaille le budget prévisionnel 2016 :

- Expertise-formation : 300 jours-hommes ;
- Fouilles : 9 993 jours-hommes (dont 1 609 jours-hommes pour les grands travaux) ;
- Diagnostic : 8 811 jours-hommes (dont 4 230 jours-hommes pour les grands travaux) ;
- Recherche : 500 jours-hommes ;
- Valorisation : 450 jours-hommes ;
- Fouilles Afan : 50 jours-hommes ;
- Stagiaires : 1 380 jours-hommes.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'à ce stade, seuls les publications et les colloques sont chiffrés dans la ligne budgétaire dédiée à la recherche. Il précise ensuite au sujet des stagiaires que les besoins identifiés représentent 1 380 jours-hommes pour l'année 2016. Il est à noter que les besoins en stagiaires sont exprimés en jours calendaires. Les stagiaires étant rémunérés, ils génèrent un coût pour la structure. Hans de Klijn (Président du CTS) note qu'un accord a été conclu la semaine précédente, afin de dégager des jours-hommes dans le cadre de projets relevant du service civique. Ces projets sont susceptibles de durer de 1 à 6 mois et s'adressent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il s'agit concrètement de stages s'inscrivant dans le cadre de démarches dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Une infime partie du coût est prise en charge par l'Inrap. Hans de Klijn (Président du CTS)

précise qu'il est bien question de projets relevant du service civique et non de stages ou de CDD déguisés. Il insiste bien sur le fait qu'un stagiaire ou un jeune en service civique n'ont aucunement vocation au sein de l'Inrap à effectuer le travail qui pourrait être confié à des agents en CDD ou en CDI. L'Établissement ne manque pas de condamner les opérateurs privés se livrant à de telles pratiques et n'a absolument pas l'intention de les imiter dans ce domaine.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) signale que l'Inrap a récemment été contraint de ne pas répondre favorablement à des demandes de stage, notamment à Besançon. Il est vrai que l'intégration de stagiaires nécessite en parallèle la mise en place de mesures d'accompagnement.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) note sur ce point que l'organisation manque souvent de jours-hommes pour encadrer des stagiaires.

Hans de Klijn (Président du CTS) constate que la problématique est similaire à celle du tutorat. Le niveau central met en place une politique, mais sans déployer les moyens associés.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) confirme que la rareté des ressources et le caractère chargé des plannings ne facilitent pas l'intégration de stagiaires.

Sylvain Cabut (expert administration) revient au budget prévisionnel 2016, pour aborder les dépenses :

- Fouilles 2003 : 662 000 euros ;
- Diagnostics : 1 381 000 euros ;
- Valorisation : 33 000 euros ;
- Déplacements : 480 000 euros ;
- Dépenses indirectes : 147 000 euros ;
- Structure : 200 000 euros.

Au total, le budget de dépenses est en légère hausse entre les années 2015 et 2016. Les investissements quant à eux sont budgétés à 8 800 euros.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'en matière de travaux, le SAGI dispose d'un budget global, qu'il répartit au sein des différentes Directions interrégionales. Toutefois, le montant consacré au périmètre Grand-Est Sud n'est pas connu.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) souhaite signaler que le transpalette avec pesée et embarquée ne peut pour être utilisé au centre archéologique de Strasbourg. Les locaux ne sont pas adaptés.

Hans de Klijn (Président du CTS) n'est pas du tout certain que la demande de transpalette puisse recevoir une réponse positive. En outre, si quelques travaux de mise en conformité électrique sont prévus, le budget ne devrait pas compter des travaux lourds au sein des centres archéologiques. Ce principe vaut pour les travaux dont le coût excède les 15 000 euros.

Le coût du déménagement du Siège sera tel que les marges de manœuvre financières seront très limitées.

Point 9 : Activité prévisionnelle du dernier trimestre (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que la situation a sensiblement évolué depuis la communication de la documentation. Cette dernière doit encore faire l'objet d'une mise à jour. Au moment de la construction budgétaire, le niveau des prescriptions était inférieur à celui de l'année précédente. Depuis la fin du mois d'août, les prescriptions arrivent en nombre et portent sur des opérations importantes. Le niveau des prescriptions évolue à la hausse par rapport à l'année précédente, ce qui est lié à la reprise économique. Les constructions de lotissements et de ZAC sont en nombre croissant au sein des 3 régions de Grand-Est Sud. Ces facteurs sont très positifs. En Alsace, l'organisation arrive à saturation. Le zonage étant particulièrement développé, les opérations de courte durée en milieu urbain sont nombreuses. En Bourgogne, le taux de prescription est soutenu. Si les opérations modestes y sont nombreuses, une reprise est également observée au niveau des grandes opérations. La reprise des prescriptions est donc nette au sein des 3 régions, ce qui ne sera pas sans créer quelques difficultés. La Direction interrégionale ne peut plus traiter les opérations au fil de l'eau, dans un contexte où le projet GRTgaz mobilise des effectifs en nombre. Si la hausse des prescriptions constitue un facteur favorable, il est à signaler qu'un décret en date du 9 juillet 2015 vient modifier les délais de réponse et de constitution des dossiers en lien avec l'urbanisme. L'archéologie est concernée par ces nouvelles dispositions légales, au titre desquelles le délai de réponse passe d'un mois à une semaine. L'opérateur dispose d'un mois et non plus de deux mois pour adresser le PSI à l'État. Ce dernier dispose d'un mois, contre deux mois auparavant, pour procéder à sa validation. En outre, après la date de l'arrivée de l'arrêté à la Direction interrégionale, cette dernière dispose de trois mois pour passer une convention avec l'aménageur. Toutes ces dispositions auront des incidences sur la manière de travailler. À défaut de convention au terme du délai de trois mois, il revient au préfet de trancher et il est probable qu'il le fasse au bénéfice de l'aménageur. Hans de Klijn (Président du CTS) signale que la DT et la DICT doivent être réalisées dans ce délai de trois mois. De plus, si les travaux ne sont pas réalisés dans les quatre mois après la signature de la convention, l'arrêté est réputé caduc. Les procédures au sein de la Direction interrégionale doivent donc être fluidifiées, afin que les demandes soient traitées de manière rapide. Il sera également nécessaire de faire avec la pression des aménageurs, lesquels ont largement milité pour que soient prises ces mesures de simplification et surtout de réduction des délais.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande si la Direction interrégionale compte recruter un agent supplémentaire pour assurer la gestion des conventions.

Hans de Klijn (Président du CTS) s'est déjà tourné vers la Direction nationale, pour faire savoir que des difficultés pourraient être rencontrées dans ce domaine.

Éric Michon (CGT Culture) considère que toute la chaîne opératoire sera impactée. La gestion des conventions n'est pas le seul domaine touché par ces nouvelles dispositions.

Marie-Noëlle Pascal (Sud Culture) ajoute que la réduction des délais aura immanquablement des impacts sur le calendrier des interventions de terrain.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que les opérateurs les plus pressés sont généralement les acteurs privés de taille modeste. Ce pan de l'activité pourra être géré sans difficultés notables. Il faut également parier sur une relative méconnaissance des nouvelles dispositions légales, au moins dans un premier temps. Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'il fonctionne à budget contraint et qu'il lui sera donc très difficile d'affecter des ressources supplémentaires. Si, au final, le volume d'activité pourrait rester le même, les possibilités de lissage dans le temps se retrouveront très certainement réduites.

Hans de Klijn (Président du CTS) évoque ensuite les fouilles, pour préciser que l'Inrap parvient désormais à reprendre des parts de marché, même s'il est souvent plus cher que ses concurrents. Les tarifs de l'Établissement sont figés, tandis que ceux des opérateurs privés peuvent fortement varier en fonction du contexte rencontré. À l'heure actuelle, les terrassiers ont tendance à baisser les prix pour remporter des marchés. L'Inrap parvient cependant à développer son activité. En Alsace par exemple, l'Inrap est parvenu à remporter plusieurs marchés auprès d'un aménageur privé qui avait pour habitude de travailler exclusivement avec Antea. Au total, l'activité telle qu'elle se profile pour 2016 devrait permettre d'éviter les ruptures de charge et les grands déplacements.

En réponse à une question de Sylvie Mouton Venault (CGT Culture), Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'il n'a pas modifié le budget initial en tenant compte de ces nouveaux éléments. En l'absence de volant de CDD au terme de l'AREP, les ressources restent fixes.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) observe que la Champagne continue à obtenir des ressources en CDD.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que dans le même temps, la Lorraine est en sous-charge, mais les agents de cette région ne souhaitent pas se rendre en Champagne. En Grand-Est Sud, il est seulement possible d'obtenir des ressources en CDD pour assurer l'activité de GRTgaz.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) demande s'il serait envisageable de ne pas répondre à certaines opérations.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que la consigne nationale consiste à répondre dans tous les cas. Ce principe étant établi, il faut ensuite que chacun prenne ses responsabilités. En Bourgogne par exemple, avec les projets du Grand Dijon et l'opération GRTgaz, la Direction interrégionale pourrait arriver à un goulot d'étranglement.

La séance est suspendue pour la pause méridienne de 12 heures 40 à 14 heures 10.

Point 10 : Suivi GRTgaz : point d'étape sur l'organisation du travail, phases terrain/fouille (Pour information)

Régis Labeaune (expert administration) procède à un point d'avancement sur les travaux relevant de l'opération GRTgaz, ayant démarré le 20 juillet 2015, et ce à l'heure prévue. Les équipes sont complètes. Quatre agents interviennent devant deux pelles au rythme de 600 m/ jour. Si les équipes sont complètes, la gestion des remplacements lors des congés pose des difficultés lorsque des jours isolés sont posés. En revanche, lorsqu'un agent prend une semaine de congé, Régis Labeaune (expert administration) tâche de prévoir un remplacement. Cependant, en fonction des aléas, les agents peuvent parfois se trouver à deux à trois seulement. À l'heure actuelle, seuls des agents extérieurs à la Bourgogne sont en grand déplacement. Des dispositions sont prises pour aller chercher et ramener ces agents à la gare de Dijon le lundi matin et le vendredi soir.

Les travaux qui seront conduits jusqu'à la fin de l'année 2015 sont localisés dans le nord de la Côte-d'Or.

- La 1^{ère} zone couverte correspond au tronçon B2, pour une distance de 5 kilomètres. Ce tronçon commencera à être fouillé le 14 septembre.
- Le tronçon B3 sera également lancé le 14 septembre. Les ouvriers de pistes de GRTgaz implantent actuellement la canalisation, l'axe de la piste et l'emprise. À leur arrivée, les agents n'auront plus qu'à suivre les pics pour intervenir.
- Le tronçon B4 devrait être achevé d'ici à une semaine, sachant que le rythme fixé correspond à 600 mètres linéaires par jour. À ce jour, toutes les équipes parviennent à accomplir cette distance quotidienne. Toutefois, un léger retard est observé au niveau du tronçon B4, où un site gallo-romain a été identifié et s'étend sur une largeur de 130 mètres. Des agents sont intervenus en renfort, afin d'éviter un ralentissement des pelles. Pour respecter le rythme fixé, le rebouchage a démarré alors que l'ouverture n'est pas achevée, dans la mesure où le chantier doit durer 5 semaines et que les tranchées ne doivent rester ouvertes que 3 semaines.
- Le tronçon B5, assez dense, a été couvert au mois de juillet. Trois zones de 1 000 m² chacune peuvent se dégager. Le rapport n'étant pas rendu, le SRA n'a pas encore fait connaître sa position de manière officielle, mais une prescription pourrait sortir pour les 3 zones. Les rapports doivent être rendus 40 jours après le départ des archéologues (contrôle du rebouchage par l'AT). Ils seront remis à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre. Le SRA disposant de 5 mois pour instruire les dossiers, les opérations pourraient débuter au mois de février 2016. Une fois la réponse obtenue, l'Inrap dispose d'un mois pour monter l'opération.
- Le tronçon B6 est positionné le long de la LGV et de l'A39. Deux prescriptions pourraient être publiées par le SRA.
- Le tronçon B7 compte plusieurs sites d'intérêt, dont un habitat protohistorique et un village de l'Antiquité tardive. Dans le second cas, l'éventuelle fouille pourrait se limiter aux 3 mètres de large de la conduite. Le tronçon compte également une sépulture isolée, des greniers proches d'un habitat mérovingien et une maison de l'âge du bronze. Sur ces sites, le SRA n'a pas encore donné de position formelle.

- Le tronçon B8 est couvert depuis une semaine et demie. À l'exception d'une tuilerie ayant fermé voici 40 ans, aucun site n'a été identifié.
- Le tronçon B9 est le dernier à être actuellement en activité. Un site gallo-romain peu profond a été identifié le 7 septembre. Quelques fosses protohistoriques ont également été trouvées.
- Le tronçon B10 sera lancé le 12 octobre.
- Enfin, le tronçon B12, traversant la Saône et le Doubs, débutera à la mi-novembre.

Régis Labeaune (expert administration) indique que GRTgaz compte différents intervenants sur le terrain. Un superviseur est présent de manière permanente, afin de s'assurer de la bonne application des règles définies, notamment celles visant à éviter tout impact pour les zones agricoles environnantes. Avant le passage des archéologues, 2 intervenants préviennent les exploitants et recueillent leur autorisation en vue du piquetage. Lorsque les agents arrivent sur le terrain, tout est piqueté et les autorisations ont déjà été obtenues. Ces opérations sont pilotées par Paris. Des réunions de chantier se tiennent tous les mois ou tous les 45 jours. De son côté, le SRA est prévenu lorsque des sites d'intérêt sont identifiés. Généralement, une visite du SRA a lieu chaque semaine, ce qui permet aux équipes de savoir s'il faut approfondir l'exploration ou si les éléments recueillis sont jugés suffisants. Au total, les relations avec GRTgaz et le SRA sont satisfaisantes et des actions de communication en milieu scolaire et en partenariat avec le service Com de GRTgaz seront faites.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande des précisions sur le calendrier des diagnostics.

Régis Labeaune (expert administration) souligne que les diagnostics seront conduits en continu jusqu'au mois de juin 2016. Ils seront alors interrompus jusqu'au mois d'octobre 2016, date à laquelle GRTgaz disposera de l'autorisation d'abatage des arbres. Il reviendra au Ministère de décider s'il est nécessaire de réintervenir au sein de zones boisées. Les diagnostics et les fouilles devront être achevés pour le mois de mars 2017, mais il a déjà été précisé à GRTgaz que ce planning ne serait pas faisable, sauf si très peu de zones d'intérêt sont identifiées.

Hans de Klijn (Président du CTS) considère pour sa part que le délai global de 5 mois sera intenable et prendra contact avec différents interlocuteurs pour évoquer le sujet. Pour la Direction interrégionale, 7 semaines sont nécessaires pour monter une opération. Le délai d'un mois est donc insuffisant.

Régis Labeaune (expert administration) note que sur le terrain, un procès-verbal de fin d'archéologie est signé. Lorsque les archéologues quittent le terrain, l'Inrap dispose de 40 jours pour faire parvenir son rapport au SRA. Il revient à l'AT de contrôler le rebouchage et les ouvertures.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que GRTgaz est très attentif au respect des délais de remise des rapports.

Régis Labeaune (expert administration) souligne que ces opérations ne génèrent pas 40 jours de post-fouille.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souhaite connaître le niveau d'avancement en matière de diagnostic.

Régis Labeaune (expert administration) indique que 65 à 70 hectares devraient être couverts au mois d'octobre. En fin d'année, 90 des 160 hectares programmés devraient être couverts. En 2015, 10 des 22 tronçons auront été traités. GRTgaz a demandé à l'Inrap de se concentrer en 2015 sur les tronçons positionnés là où la carte archéologique est la plus dense.

Point 11 : Primes de suppléances en GES – depuis le 1^{er} janvier 2015 (Pour information)

Rappel des procédures/ventilation par région/combien d'agents concernés/nombre de jours/hommes/quelles opérations (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que les procédures n'ont pas connu d'évolution notable, mais certaines démarches ont été précisées. La demande de prime est validée par l'AST. L'assistant de planification ouvre le dossier. Depuis quelques mois, il adresse un mail à l'agent considéré, pour l'informer de l'ouverture d'un dossier de demande de prime. Chaque trimestre, un point est réalisé par l'AST et l'assistant opérationnel pour la transmission des dossiers clôturés à la gestion du personnel. Cette dernière communique les dossiers au Directeur interrégional pour signature avant envoi à la DST. Lorsque le dossier est transmis à la DRH, le gestionnaire du personnel en informe l'agent, afin que celui-ci connaisse la date de transmission à la DRH. Ces modalités valent pour les primes de suppléance.

S'agissant des spécialistes, les primes sont versées à partir de 20 jours par année glissante. La validation est réalisée par l'AST, une fois que la contribution lui est transmise. Le dossier est signé par le Directeur interrégional, avant transmission à la DST. Contrairement aux primes de suppléance, la validation n'est pas apportée par la DRH, mais par la DST. Là encore, les agents sont informés de la date de transmission de leur dossier à la direction en charge de la validation.

Pour Hans de Klijn (Président du CTS), ces nouvelles modalités ont l'avantage de la transparence. Les agents peuvent en effet savoir où se trouve leur dossier dans le circuit de traitement.

La prime PAO/DAO quant à elle est versée aux agents de catégorie 2, dans la mesure où le poste d'infographiste relève de la catégorie 3.

Éric Michon (CGT Culture) note que les primes de spécialiste sont limitées aux sites de la Direction interrégionale. Les spécialistes intervenant au sein de différentes Interrégions ne sont pas pris en compte.

Hans de Klijn (Président du CTS) confirme ce point. Il a déjà fait savoir que la gestion des primes devrait englober les interventions au sein de Directions interrégionales. Une telle disposition semblerait logique au sein d'un établissement public à caractère national.

Éric Michon (CGT Culture) estime qu'une gestion nationale des primes de spécialité présenterait l'avantage de faire apparaître les manques au sein de l'organisation globale et de

favoriser les régularisations. À l'heure actuelle, des agents effectuent un travail de spécialiste sans en avoir le statut.

Hans de Klijn (Président du CTS) considère qu'une telle démarche relève de la DST. Cette dernière devrait construire un annuaire des spécialistes au niveau national. Cela permettrait de faciliter l'identification des agents susceptibles d'intervenir en renfort lorsque des demandes sont formulées par les différentes Directions interrégionales. Quoi qu'il en soit, le système mis en place au niveau des primes permet d'améliorer le niveau de traçabilité et de transparence. Il faut cependant souligner que les primes deviennent moins nombreuses en Grand-Est Sud, ce qui s'explique par le repyramidage ayant été effectué.

Éric Michon (CGT Culture) demande si le référentiel métier que la DRH entend établir permettra de constituer un annuaire des compétences au sein de l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) sait qu'une démarche de construction d'un référentiel métier a été lancée pour les postes fonctionnels. L'harmonisation des Directions interrégionales impliquera la rédaction de véritables fiches de postes, d'où la négociation en cours avec les organisations syndicales au niveau central. Le référentiel métier scientifique et technique quant à lui renvoie à un chantier assez vaste. Il serait dans un premier temps nécessaire de procéder à un inventaire.

Pour Éric Michon (CGT Culture), un inventaire pertinent et conforme à la réalité nécessiterait la prise en compte des missions remplies par les spécialistes à l'extérieur de leur Direction interrégionale de rattachement.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que ces informations peuvent être obtenues grâce à des extractions.

Éric Michon (CGT Culture) considère que la stabilisation de la DST devrait permettre aux Directions interrégionales d'évoquer de nouveau l'harmonisation souhaitable en matière de primes.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que ce sujet a été mis en avant par les AST lors d'une récente réunion DST/AST. Les AST ont fait savoir qu'ils souhaitaient la mise en place d'un annuaire des spécialistes, permettant d'identifier les spécialistes disponibles. La constitution d'un tel annuaire constituerait déjà un progrès. Toutefois, il reste à faire admettre au niveau national que si l'organisation compte des Directions interrégionales, ces dernières n'ont pas vocation à être cloisonnées. Pour Hans de Klijn (Président du CTS), les modalités d'obtention des primes n'ont pas vocation, au sein d'un établissement à caractère national, à être différentes en Grand-Est Sud et en Grand-Est Nord.

Éric Michon (CGT Culture) sait que ces dossiers sont évoqués au niveau national, mais il n'a pas le sentiment que leur instruction avance réellement. Il a plutôt le sentiment que les logiques comptables et bureaucratiques amènent des blocages. En tout état de cause, la logique ne s'impose pas.

Hans de Klijn (Président du CTS) signale ensuite que la Direction interrégionale est à jour dans l'instruction des dossiers de prime. Un point est réalisé chaque trimestre pour s'en assurer.

Point 12 : Perte du marché d'Alésia : documentation à fournir (courriers et relances...) à Mme Hurstel. Approfondissement de la non-réponse de Mme Hurstel. (Pour information)

Nicolas Tisserand (CGT Culture) considère que l'absence de réponse illustre chez certaines personnes un manque de correction.

Point 13 : Aménagement des postes de travail dans les bases de Mâcon et Strasbourg. Complément d'information. La base de Passy : quel devenir ? : Nombre de personnels opérationnels rattachés à GES, volume d'opérations (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que le dossier s'est complexifié à Mâcon, dans la mesure où l'un des postes de travail n'est pas en conformité avec les dispositions de la nouvelle loi relative à l'accès des personnes handicapées. La Direction interrégionale a rencontré les représentants de la ville de Mâcon, laquelle met à disposition les locaux où se trouve ce poste de travail. La ville compte par ailleurs un local susceptible de recevoir ce poste de travail. Une visite a eu lieu sur place. Le site correspond à un hangar où du matériel est stocké. Le bureau étant trop exigü, cette piste a été écartée. La Direction interrégionale a ensuite exploré une piste avec l'université de Bourgogne, mais les locaux envisagés n'étaient finalement pas libres. Une autre piste a conduit à des locaux inutilisés par une école primaire. Or la ville avait déjà posé une option pour utiliser ces locaux. En parallèle, l'agent a pu rencontrer le maire, lequel a finalement annoncé qu'il était possible de continuer à occuper les locaux actuels. L'échéance à laquelle les locaux doivent être rendus accessibles ayant été repoussée, le dossier ne présente plus le même caractère d'urgence. La situation demeure donc inchangée. Une convention a été passée avec la ville de Mâcon, afin d'acter une mise à disposition pour les 3 années à venir. La problématique n'est pas réglée, mais seulement repoussée. La question du stockage du mobilier archéologique n'est pas réglée non plus.

À Strasbourg, à l'exception d'une mise en conformité électrique au sous-sol, aucune opération de travaux n'aura lieu. Considérant que d'autres urgences se posent, Hans de Klijn (Président du CTS) a repoussé une demande de travaux de peinture. De la même manière, les moyens disponibles ne permettent pas de répondre favorablement à la demande d'isolation phonique des bureaux. Toutefois, une réflexion devra porter sur la distribution des postes de travail, dans la mesure où l'AREP 3 conduira à l'arrivée de nouveaux responsables d'opérations au sein du centre archéologique. L'AT intégrera également le site. Une solution durable doit donc être identifiée.

Éric Michon (CGT Culture) pense que le centre archéologique de Strasbourg pourrait arriver à saturation.

Hans de Klijn (Président du CTS) pense que le départ du propriétaire permettrait de récupérer une surface de l'ordre de 150 m². Par ailleurs, la base de Passy sera conservée au sein du périmètre de Grand-Est Sud. Elle conservera en outre son statut de base mutualisée avec Centre-Île-de-France. À l'heure, la base de Passy compte 4 agents de Grand-Est Sud, contre

5 agents encore récemment. L'un des 4 agents est en résidence administrative, mais compte un poste aménagé à la DIR. Cette situation sera réglée dans le cadre du dossier relatif à l'harmonisation des Directions interrégionales. La base de Passy compte également 8 agents relevant de Centre-Île-de-France. Elle compte donc 11 occupants au total. Hans de Klijn (Président du CTS) a rencontré son homologue de Centre-Île-de-France, afin de prendre connaissance de ses intentions vis-à-vis des effectifs. Or cette Direction interrégionale est lancée dans un chantier de réorganisation des centres archéologiques. Elle souhaite attendre la fin de l'AREP pour envisager la stratégie à mettre en place à Passy. Une enveloppe d'un montant de 65 000 euros a été inscrite pour procéder à la réparation du clos et du couvert. Elle doit également permettre de commencer à réorganiser les salles de lavage et l'entrée. Enfin, il sera nécessaire de faire réparer les huisseries. S'agissant du stockage du mobilier, les surfaces acquises seront utilisées pour permettre à Centre-Île-de-France de réaliser des économies, les locaux de stockage générant des coûts très importants.

Éric Michon (CGT Culture) regrette que Centre-Île-de-France et Grand-Est Sud n'aient pas profité de l'AREP pour déployer une véritable équipe opérationnelle au sein de la base de Passy, ce qui aurait permis de compter une véritable force d'intervention au sein de la zone.

Hans de Klijn (Président du CTS) aurait été favorable à la constitution d'une véritable équipe opérationnelle mutualisée à Passy. Pour lui, cette équipe aurait pu compter un topographe à demeure. Concrètement, il reste à déterminer la manière dont se déroulera en Centre-Île-de-France le jeu de chaises musicales qui résultera de l'AREP. Hans de Klijn (Président du CTS) note d'ailleurs qu'il a été proposé d'affecter, dans le cadre de l'AREP 3, une équipe de responsables d'opérations à Passy. Or il n'aurait pas fait sens de compter dans le même temps un seul technicien au sein de cette base.

Éric Michon (CGT Culture) pense qu'il serait pertinent de saisir l'opportunité que l'AREP constitue. Une telle opportunité ne devrait pas se représenter.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle qu'il est envisagé, en lien avec la Direction interrégionale Centre-Île-de-France, de mettre en place une équipe à demeure à Passy, mais la situation actuelle des deux Directions interrégionales ne permet pas de retenir cette hypothèse.

Éric Michon (CGT Culture) ne perçoit finalement pas l'intérêt de la base de Passy, laquelle s'apparente finalement à un espace de stockage. Une véritable équipe sur place permettrait de couvrir la zone et d'éviter certains déplacements relativement longs.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que l'ouverture d'un centre archéologique à Troyes, c'est-à-dire 40 kilomètres de Passy, a également été envisagée.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) considère que cette piste ne pourra pas se concrétiser, compte tenu de la localisation des agents.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne pour sa part qu'il est tout à fait possible de traiter le mobilier au sein de la base de Passy en marge d'opérations réalisées à proximité. Quoi qu'il en soit, l'appel d'offres relatif aux travaux évoqués sera lancé dans le courant du mois de septembre. Une séance plénière extraordinaire du CHSCT sera organisée le 21 septembre.

En synthèse, Hans de Klijn (Président du CTS) confirme que le site de Passy est conservé au sein de l'organisation. Les travaux permettront de diviser les dépenses de chauffage par 3. Les locaux étant la propriété de l'Inrap, les coûts sont limités au fonctionnement.

Point 14 : Point sur l'activité de recherche. Combien de PCR en GES (nombre de pers, nombre de jours consommés..., nombre de jours attribués) ? Jours petites publications : processus de répartition entre les régions, et au sein des régions... (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) a communiqué au préalable un tableau de synthèse permettant de visualiser les détails de l'activité de recherche au sein de la Direction interrégionale. Des PCR peuvent être conduits par des agents relevant de plusieurs Directions interrégionales, mais le document fait seulement apparaître ceux faisant partie du périmètre de Grand-Est Sud. Le tableau mentionne les jours demandés, les jours accordés, les jours consommés, le solde et le nombre d'agents concernés. Les éléments présentés illustrent la richesse et la diversité de l'activité de recherche. En effet, le nombre de jours accordés a nettement progressé ces dernières en Grand-Est Sud. Les budgets annuels définis sont très largement dépassés. Il existe au sein de l'Interrégion une véritable volonté de suivi des projets de recherche.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique par ailleurs qu'il revient au niveau central d'adresser un courrier au porteur du projet, afin de notifier le budget accordé. Ce dernier est décliné pour chacun des agents concernés. En outre, les budgets dédiés aux colloques et aux PUI sont déconcentrés. Au sein des Directions interrégionales, ces budgets sont gérés par les AST. Ces deux budgets sont fixés à l'échelle interrégionale et non à l'échelle régionale, dans la mesure où la distribution des colloques au sein des différentes régions d'une même Direction interrégionale est trop aléatoire pour donner lieu à des enveloppes distinctes.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) signale que cette disposition n'est pas sans poser de problèmes.

Hans de Klijn (Président du CTS) note en effet que cette question a fait l'objet d'échanges de mails virulents. Les jours PUI accordés ont été nombreux en Alsace.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) a fait savoir que certains articles ne pourraient pas être rendus en temps et en heure puisqu'il n'avait pas été possible d'obtenir suffisamment de jours PUI.

Hans de Klijn (Président du CTS) entend ce signalement, mais considère que la définition de budgets régionaux pourrait également être pénalisante. Pour lui, il serait préférable de nouer un échange entre les AST au moment d'accorder des jours PUI. À l'absence de contestation, Hans de Klijn (Président du CTS) n'intervient pas dans la procédure d'attribution. Cette dernière relève bien des AST.

Éric Michon (CGT Culture) souhaiterait que la Direction interrégionale procède à un rappel des règles de vie au sein d'une communauté de travail.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que des jours PUI ont été accordés en Alsace sans information des autres régions. La problématique résulte d'un suivi insuffisant. Il semble donc opportun de définir un seuil d'alerte plus bas. Si les attributions de jours PUI avaient été suivies de manière plus fine, un rééquilibrage aurait pu être réalisé plus tôt. Pour l'avenir, Hans de Klijn (Président du CTS) pense qu'il faudrait en venir à mettre en place un aval avant toute attribution. Il serait regrettable d'en venir à une telle extrémité, mais la situation semble devoir l'exiger.

En conclusion, Hans de Klijn (Président du CTS) signale qu'il a transmis une demande d'augmentation de 200 jours-hommes du budget dédié aux colloques et aux PUI pour l'année 2016.

Point 15 : Apprentissage/Tutorat : mise en œuvre, suite au vote du CT central (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne en préambule qu'il effectuera, lors de la séance plénière suivante, une présentation en lien avec le service civique. Par ailleurs, l'Inrap est redevable de la taxe d'apprentissage. Dans ce cadre, la Direction interrégionale est conduite à proposer des écoles à qui verser une partie des montants en jeu. Elle cherche à proposer des écoles avec lesquelles des liens existent. Au titre de l'année 2015, Grand-Est Sud propose de procéder à un versement au profit de l'école d'architecture de Strasbourg. Ce versement est susceptible de créer et de renforcer les liens avec cette école.

Éric Michon (CGT Culture) s'enquiert plus largement de l'existence d'une politique de développement de l'apprentissage au sein de l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne croit pas qu'une telle politique existe. Toutefois, en 2013, la DRH a demandé aux Directions interrégionales de suggérer des pistes susceptibles de conduire à l'intégration d'apprentis, notamment auprès des AT.

Point 16 : Point sur les rapports rendus en Alsace (Pour information) Rapports non rendus (détail, délais, reste à faire, dépassement en jours/homme, raison du blocage)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il a transmis un document de suivi permettant de visualiser le niveau d'avancement dans la réalisation des rapports alsaciens. Les données en valeur absolue sont exprimées en jours-hommes. En revanche, les pourcentages ayant vocation à mesurer le niveau d'avancement ne sont pas nécessairement exprimés en jours-hommes. Il faut également souligner que le rapport « Duntzenheim-Rainwasen, Frauenabawand 8-4 » a été rendu. Les rapports « Olwisheim Verlohe 10-6 » et « Gougenheim Streinbrunnen LGV » sont en PAO. Le rapport « Betschdorf, 67, Sandmatt » a été rendu. Les autres rapports sont en PAO ou en post-fouille. La Direction interrégionale a cherché à connaître les motifs expliquant l'absence de remise de certains rapports. En dépit de points de chantier réguliers avec le SRA, l'Inrap et les responsables d'opérations, certains dossiers n'avancent pas. Ce constat ne vaut pas pour la majorité des dossiers. Pendant une certaine période, l'Alsace a été confrontée à une activité importante, en comptant un faible nombre de responsables d'opérations. Pour Hans de Klijn (Président du CTS), la Direction interrégionale n'a pas toujours fait le meilleur choix en confiant de nombreuses fouilles aux mêmes

responsables d'opérations, notamment lorsque ces derniers étaient employés en CDD. Tout cela a conduit à un certain retard. S'agissant de la LGV, deux opérations devraient aller au-delà de 2015. Une autre opération devrait déborder sur 2017. Les autres opérations en revanche devraient être achevées d'ici à la fin de l'année 2015 ou, le cas échéant, au tout début de l'année 2016. Hans de Klijn (Président du CTS) rencontrera prochainement les représentants de RFF, afin notamment d'évoquer les questions de facturation. Pour l'Alsace, il est question d'un montant de 600 000 euros, ce qui est loin d'être négligeable pour l'Établissement. De manière générale, lorsque le chantier est achevé, il convient de lancer la phase de post-fouille rapidement. Cet enchaînement est nécessaire si la Direction interrégionale souhaite être en mesure de prendre de nouvelles fouilles en 2016. Cette problématique pourrait présenter une certaine prégnance dans le cadre des opérations menées pour GRTgaz. Il sera réellement nécessaire de lancer les post-fouilles rapidement pour suivre le calendrier des tronçons. La Direction interrégionale aura besoin de compter les responsables d'opérations sur le terrain pour répondre à ces objectifs en 2016. Hans de Klijn (Président du CTS) observe également que des situations personnelles, par exemple le passage de temps plein à mi-temps, ont conduit certains dossiers à prendre du retard. Des points réguliers sont donc effectués régulièrement, afin de mesurer le niveau d'avancement des rapports. Pour autant, ces points ne permettent pas de régler toutes les situations, dans la mesure où certaines des échéances fixées ne sont pas respectées. Dans une telle situation, la Direction interrégionale se trouve dans l'embarras.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) estime que le tableau remis porte une vision comptable et souhaiterait tenir compte de la dimension humaine. Pour certains dossiers, le nombre jours-hommes devant être engagés est considérable.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait valoir que ces rapports font intervenir plusieurs agents. Dans certains cas de figure, le rapport est bloqué parce que toutes les contributions n'ont pas été apportées. Les responsables d'opérations doivent alors attendre d'obtenir les contributions manquantes pour formuler leurs conclusions. Dans deux autres cas, la problématique n'est pas liée à l'obtention des contributions, mais à une sous-évaluation notable de l'importance du chantier. Les équipes ne s'attendaient pas à découvrir des nécropoles entières.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) considère qu'il serait préférable d'étudier les mobiliers métalliques avant de les envoyer en stabilisation. Cela permettrait d'éviter certains retards.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que les processus de rendu des rapports sont loin d'être simples. Parfois, les agents perdent le fil lorsqu'ils sont retirés puis réaffectés à une opération ou lorsqu'un délai important s'intercale entre la fouille et le post-fouille. Ceci étant précisé, Hans de Klijn (Président du CTS) note que les rapports en retard peuvent être bien plus nombreux au sein d'autres Interrégions, notamment en Nord-Picardie et en Centre-Île-de-France. En Grand-Est Sud, il est satisfaisant de constater que la Direction interrégionale dispose des moyens nécessaires pour rendre les rapports, même si des difficultés organisationnelles se posent. La nature de ces difficultés change d'un rapport à l'autre. Une fois encore, Hans de Klijn (Président du CTS) milite pour que les phases de fouille et de post-fouille s'enchaînent.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande si des aménageurs ont déjà demandé le paiement de pénalités.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond par la positive. Au niveau national, l'Établissement a déjà été contraint de verser des pénalités. En Bourgogne, une situation s'est présentée, mais la Direction interrégionale est parvenue à éviter le paiement de pénalités en se basant sur l'une des clauses du contrat. En effet, le responsable d'opérations faisait partie de la ville d'Autun, laquelle était également le commanditaire du rapport. Si le périmètre Grand-Est Sud est toujours parvenu à éviter de payer des pénalités, le niveau national dispose de la liste des opérations ayant débouché sur de telles pénalités. Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute qu'une opération a déjà mené à des pénalités d'un montant de l'ordre d'1 million d'euros.

Au sein des autres régions de Grand-Est Sud, de nombreux rapports ont pu être rendus en 2015. Dans le cadre de la LGV, tous les rapports, même ceux non rendus, ont été payés par RFF. L'opérateur bénéficiait en effet de subventions du FEDER qu'il lui fallait utiliser avant une certaine échéance. Hors LGV, aucune opération antérieure à 2009 n'est en retard. Les rapports les plus anciens relèvent de 2011 et de 2012. La situation évolue donc de manière positive. Bien évidemment, la faible activité de fouille facilite la finalisation des post-fouilles. Cela permettra de reprendre des opérations de fouille au 4^{ème} trimestre 2015.

Éric Michon (CGT Culture) demande des précisions sur les rapports antérieurs à 2009.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'il s'agit de rapports liés à la LGV. Dans l'un des deux cas, le rapport sera transmis au SRA, mais non à l'aménageur. Si ce dernier doit encore 16 000 euros à l'Inrap, le retard pris dans la rédaction du rapport exposerait l'Établissement à des pénalités de plusieurs centaines de milliers d'euros. Quant à la Franche-Comté, les 3 rapports en suspens renvoient à des fouilles de moins de 3 ans. Au total, les retards observés dans la remise des rapports ne sont pas jugés importants en Grand-Est Sud.

Point 17 : Divers (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) évoque le chantier de Pontarlier, pour lequel il avait été convenu d'utiliser une mini-pelle sans chauffeur. Il a été constaté que le chantier comptait la présence d'une mini-pelle avec chauffeur. Dans le cadre des opérations de fouille dont le terrassement est pris en charge par l'Inrap, il est convenu d'avoir recours à des mini-pelles sans chauffeur. Or à Pontarlier, l'aménageur prend en charge le terrassement. L'Inrap n'a donc pas à intervenir sur ce point.

La séance est levée à 16 heures 30.

Le Président

La Secrétaire adjointe

Hans de Klijn

Véronique Brunet Gaston

